

**FICHE INFO FINANCIERE ASSURANCE-VIE POUR LA BRANCHE 23**
**FORTUNA di GENERALI <sup>1</sup>**

<b>TYPE D'ASSURANCE-VIE</b>	Assurance-vie dont le rendement est lié à des fonds d'investissement (branche 23).
<b>GARANTIES</b>	<p>Fortuna di Generali garantit des prestations en cas de vie ou en cas de décès.</p> <p>Au terme du contrat, la compagnie s'engage à payer au bénéficiaire la contre-valeur en euros des unités du contrat.</p> <p>En cas de décès de l'assuré, avant le terme du contrat, la compagnie s'engage à payer au(x) bénéficiaire(s) décès au minimum la contre-valeur en euros des unités du contrat ou le capital décès qui peut s'élever à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 100 à 150 % de l'épargne constituée ;</li> <li>■ 100 à 200 % des versements.</li> </ul> <p>Dès la réception par la compagnie du premier versement, une couverture provisoire gratuite en cas de décès par accident de € 6.250 est prévue pendant 30 jours.</p>
<b>PUBLIC CIBLE</b>	<p>Fortuna di Generali s'adresse aux personnes qui souhaitent investir de manière performante grâce à des fonds d'actions, d'obligations, des fonds mixtes ou encore des fonds spécialisés.</p> <p>Le choix des fonds d'investissement se fait sur la base de l'horizon de placement ainsi que sur la base du profil de risque.</p> <p>Le risque financier lié à des fonds d'investissement est entièrement supporté par le preneur d'assurance.</p>
<b>FONDS</b>	<p>Choix de maximum 5 fonds dans les 4 catégories de la gamme San Marco Fund.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Catégorie Equities : fonds d'actions</li> <li>■ Catégorie Balanced : fonds mixtes</li> <li>■ Catégorie Specialized : fonds spécialisés</li> <li>■ Catégorie Bonds : fonds obligataires</li> </ul> <p>Les caractéristiques techniques des 11 fonds de la gamme San Marco Fund sont disponibles sur le site <a href="http://www.generalibea">www.generalibea</a> sous la rubrique «Nos fonds».</p>
<b>RENDEMENT</b>	Le rendement des 11 fonds de la gamme San Marco Fund est disponible sur le site <a href="http://www.generalibea">www.generalibea</a> sous la rubrique «Nos fonds».
<b>RENDEMENT DU PASSE</b> (pour autant qu'il soit disponible)	Idem

<sup>1</sup> Cette «fiche info financière assurance-vie» décrit les modalités du produit qui s'appliquent le 01/01/2010.



déployez vos ailes

## FICHE INFO FINANCIERE ASSURANCE-VIE POUR LA BRANCHE 23

<p><b>FRAIS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Frais d'entrée</li> <li>■ Frais de sortie</li>   <li>■ Frais de gestion directement imputés au contrat</li> <li>■ Indemnité de rachat/ de reprise</li> <li>■ Frais en cas de transfert de fonds</li> </ul>	<p>Les frais d'entrée sont fonction de l'épargne constituée et des versements, ils varient entre 0,50 % et 4 % maximum.</p> <p><b>Retrait total</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 3 % - 2 % - 1 % par an. Avec un minimum de € 75 indexés (base = 1988) ;</li> <li>■ 0 % à partir de la 4<sup>ème</sup> année.</li> </ul> <p><b>Retraits partiels planifiés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ € 2,5 par retrait planifié.</li> </ul> <p><b>Retraits partiels non planifiés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 3 % - 2 % - 1 % par an ;</li> <li>■ 0 % à partir de la 4<sup>ème</sup> année.</li> </ul> <p>Néant</p> <p>La compagnie n'applique aucune indemnité financière en cas de retrait.</p> <p>0,75 % par transfert.</p>
<p><b>ADHESION/INSCRIPTION</b></p>	<p>Il est possible à tout moment d'effectuer un versement dans un des fonds de la gamme San Marco Fund.</p>
<p><b>DUREE</b></p>	<p>La durée du contrat est libre mais sera au minimum de 5 ans.</p> <p>Le décès de l'assuré met fin au contrat, la compagnie s'engage à payer au bénéficiaire décès, le capital décès prévu dans les conditions particulières.</p>
<p><b>VALEUR D'INVENTAIRE</b></p>	<p>La valeur d'inventaire peut être consultée sur notre site <a href="http://www.generali.be">www.generali.be</a> et dans la presse financière belge.</p> <p>La valorisation des fonds de la gamme San Marco Fund est hebdomadaire.</p>
<p><b>PRIME</b></p>	<p>Les versements, taxe de 1,10 % incluse, sont libres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Versement initial minimum : € 2.000 ;</li> <li>■ Versements complémentaires minimum : € 1.000.</li> </ul>
<p><b>FISCALITE</b></p>	<p>Les contrats Fortuna di Generali bénéficient du régime fiscal suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pas de taxe boursière ;</li> <li>■ Pas de précompte mobilier ;</li> </ul>



déployez vos ailes

